

Formulaire d'adhésion pour l'année civile 2024

J'adhère à l'Association Trisomie 21 Essonne-GEIST 21 : (* rubriques indispensables)

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Commune* :

Email* :

Téléphone* (merci de renseigner au moins une des rubriques) : Fixe :

Mobile :

Je règle ma cotisation annuelle de 30€ : (cochez la case correspondant à votre choix)

- Par virement bancaire : IBAN : FR76 1027 8062 2100 0300 1864 108 BIC : CMCIFR2A
- Par chèque à l'ordre de l'Association Trisomie 21 Essonne-GEIST 21
- En Espèce
- Via le site Web HelloAsso

La personne avec une trisomie (s'il y a lieu et si différente de l'adhérent) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Votre lien de parenté :

Sa fratrie : (cela nous permet d'adapter au mieux les ateliers proposés)

Prénom - Année de naissance :

Prénom - Année de naissance :

Prénom - Année de naissance :

Prénom - Année de naissance :

Prénom - Année de naissance :

Prénom - Année de naissance :

Si elle fréquente un établissement, un service ou une entreprise :

Nom et type de la structure :

Adresse de la structure :

Profession ou fonction exercée :

Autorisation pour publication des photos et vidéos :

Je, soussigné(e), M, Mme

Père, mère, tuteur, curateur, autre (précisez) :

de la personne avec une trisomie 21, autorise

l'Association Trisomie 21 Essonne-GEIST 21 à diffuser les photos et vidéos de la personne avec trisomie et de sa famille, prises dans le cadre des activités associatives, sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux ou en communication interne.

Fait à

le

Signature :

Association Trisomie 21 Essonne

Siège social : 63 avenue de la commune de Paris,

91220 Brétigny-sur-Orge - Tel : 07 81 24 29 31

Contact : trisomie21essonne@gmail.com

<https://trisomie21-essonne.fr/>

<https://www.facebook.com/trisomie21essonne>

Association à but non lucratif - Loi 1901

Déclarée à la sous-préfecture de Palaiseau sous n° 1853 - J.O. du 22 Décembre 2018

N° SIRET 334 611 514 00079 - N° APE 8690D

Reconnue d'intérêt général et habilitée à recevoir des dons
(Articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts)

Don et réduction fiscale

L'adhésion et/ou don à l'Association Trisomie 21 Essonne - GEIST 21, association d'intérêt général, ouvre droit à une réduction fiscale, car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Par exemple :

montant du don	coût réel du don après réduction fiscale
10 €	3 €
30 €	10 €
50 €	17 €
100 €	33 €

Je fais un don à l'Association Trisomie 21 Essonne-GEIST 21 : (* rubriques indispensables)

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Commune* :

Email* :

Téléphone* (merci de renseigner au moins une des rubriques) : Fixe :

Mobile :

Je règle mon don de € : (cochez la case correspondant à votre choix)

Par virement bancaire : **IBAN : FR76 1027 8062 2100 0300 1864 108** **BIC : CMCIFR2A**

Par chèque à l'ordre de l'Association Trisomie 21 Essonne- GEIST 21

En Espèce

Via le site Web HelloAsso

Fait à

le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature :

Adressez votre courrier et règlement à l'adresse suivante :

M Serge XAVIER

Trésorier de l'association Trisomie 21 Essonne-GEIST 21

8, allée des Guigniers

91410 Dourdan

Association Trisomie 21 Essonne

Siège social : 63 avenue de la commune de Paris,

91220 Brétigny-sur-Orge - Tel : 07 81 24 29 31

Contact : trisomie21essonne@gmail.com

<https://trisomie21-essonne.fr/>

<https://www.facebook.com/trisomie21essonne>

Association à but non lucratif - Loi 1901

Déclarée à la sous-préfecture de Palaiseau sous n° 1853 - J.O. du 22 Décembre 2018

N° SIRET 334 611 514 00079 - N° APE 8690D

Reconnue d'intérêt général et habilitée à recevoir des dons
(Articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts)